Pôle communication

Mercredi 23 février 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 23 février, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté 13 arrêtés et examiné 4 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'avenant n° 2 à la convention du 28 décembre 1989 relative au fonctionnement de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC). Depuis la signature, en mars 2016, de l'avenant N° 1 à la convention initiale, le positionnement de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie a été confirmé dans la gestion scientifique de plateformes de recherche concernant le prochain laboratoire de biosécurité 3 au CHT et l'insectarium « Vectopôle » de niveau 3, au sein de l'université de la Nouvelle-Calédonie. Ces deux installations seront placées, à leur livraison prévue en 2024, sous la responsabilité scientifique de l'IPNC. Par ailleurs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a obtenu un financement de l'Agence française de Développement (AFD) dans le cadre de la FICOL pour la création d'une plateforme de biologie moléculaire au sein de l'Université bilingue du Vanuatu dont l'IPNC assurera la coordination scientifique ainsi que la gestion.

Les missions de santé publique de l'IPNC se développant notamment dans le cadre de l'accord avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, représenté par sa direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS-NC), portant sur les enjeux de santé-environnement, certaines conditions contractuelles définies à l'avenant n° 2 ont été réactualisées.

Ce projet d'avenant a donc pour objet :

- de revoir la composition du comité de coordination entre l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- d'actualiser le périmètre des missions confiées à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, notamment dans le cadre de la santé publique ;
- d'actualiser les modalités financières afférentes au fonctionnement de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté pour l'application de la délibération n° 53/CP du 21 janvier 2022 instituant une allocation mensuelle d'accompagnement destinée aux étudiants inscrits dans une formation préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré.

Durant leur formation, les bénéficiaires de l'allocation mensuelle d'accompagnement (attribuée sur critères sociaux et ne pouvant dépasser 120 000 francs) doivent être assidus à l'ensemble des cours, travaux dirigés, travaux pratiques, ainsi qu'à toutes actions de formation et sessions de contrôle de connaissances auxquelles ils sont convoqués. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la suspension de l'allocation et le remboursement éventuel de tout ou partie des mensualités indûment perçues.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté pour l'application de la délibération n° 54/CP du 21 janvier 2022 instituant en Nouvelle-Calédonie une indemnité de stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré.

Durant leur formation, les bénéficiaires de l'indemnité de stage (le taux de base est de 10 000 francs par semaine de stage ; pour les stages non continus l'indemnité est calculée au prorata du nombre de jours effectifs) doivent être assidus aux stages obligatoires d'observation et de « pratique accompagnée » organisés chaque semestre, ainsi qu'aux sessions de contrôle des connaissances auxquelles ils sont convoqués. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la suspension de l'indemnité de stage et le remboursement éventuel de tout ou partie des sommes indûment perçues, au prorata de la durée de l'absentéisme constaté.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-1791/GNC du 13 octobre 2021 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Stopcovidecole » et la mise en œuvre du téléservice associé. La modification a pour objet de prolonger la date de conservation des données à caractère personnel du 13 octobre 2021 jusqu'en juillet 2022.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a inscrit des substances vénéneuses destinées à la médecine à la section II du tableau A.

33 nouvelles substances sont classées dans le tableau A, dont les vaccins à ARN messager et vecteur viral contre le Covid-19. Le classement au tableau A ne vise pas l'autorisation de ces substances ou médicaments en Nouvelle-Calédonie, mais le conditionnement de leur dispensation à une prescription médicale.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une autorisation provisoire de mise sur le marché pour dix médicaments fabriqués industriellement par l'établissement de fabrication d'exportation et de distribution en gros de produits pharmaceutiques de la société Gazpac. Les médicaments concernés sont les suivants :

- Meopac 135, gaz pour inhalation, en bouteille, Bouteille de 5 litres ;
- Meopac 135, gaz pour inhalation, en bouteille, Bouteille de 15 litres ;
- Meopac 135, gaz pour inhalation, en bouteille, Bouteille de 20 litres ;
- protoxyde d'azote médicinal Gazpac, gaz pour inhalation en bouteille de 47 litres ;
- protoxyde d'azote médicinal Gazpac, gaz pour inhalation en bouteille de 50 litres ;
- oxygène médicinal liquide Gazpac, gaz pour inhalation, pour évaporateur fixe par fraction de 100 L (soit 85,4 m3 de gaz sous pression de 1 bar à 15 °C) ;
- oxygène médicinal liquide Gazpac 200 bar, gaz pour inhalation, en bouteille de 5 litres ;
- oxygène médicinal liquide Gazpac, 200 bar, gaz pour inhalation, en bouteille de 20 litres ;
- oxygène médicinal liquide Gazpac 200 bar, gaz pour inhalation, en bouteille de 50 litres ;
- oxygène médicinal liquide Gazpac 200 bar, gaz pour inhalation, en lot de 9 bouteilles de 50 litres.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis **quatre** entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » du fait de l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail durant les périodes de confinement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis **13** entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » au motif qu'elles sont confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.

Arrêtés de nomination

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Jean Eddie Goro-Atu en qualité de chef du service administratif et financier de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé de trois mois, à compter du 21 février, les fonctions de Clifford Delathière en qualité d'adjoint au chef du service topographique de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Gloria Turbatte en qualité de chef du service de l'enregistrement des entreprises de la direction des Affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie par intérim, à compter du 14 mars 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Gérard Colomina en qualité de directeur des Affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 1er mars 2022.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marc Hmazun en qualité de chef du service des sports de la direction de la Jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 1er mars.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sémi Taofifenua en qualité de directeur de l'Institut de formation à l'administration publique.

* *

*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **trois** autorisations de travail et **une** demande de renouvellement d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la désignation des électeurs au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du Congrès et des assemblées de province et du tableau annexe des électeurs non admis à participer au scrutin. Ces commissions se réuniront dès le 1er mars.

* *

*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement
Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement
Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement
Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué
Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement
Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest
Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava
Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa
Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux
Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès
Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté
Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.